

Fabien POURBAIX - Directeur Technique Certification Qualiopi

# La certification des organismes de formation

## Webinaire d'information du 22 2021

QUI SOMMES NOUS ?

---

# Présentation du Groupe Fideliance

Dauge Fideliance fait partie du Groupe Fideliance, acteur influent dans l'audit et le conseil et est l'un des 26 organismes certificateurs habilités par le COFRAC pour Qualiopi.



## LES CHIFFRES CLES DU GROUPE FIDELIANCE :



**300** collaborateurs



**5 000** clients qui nous font confiance



**14** sites en Ile-de-France



**34 millions d'euros** de chiffre d'affaires

# Nos engagements RSE



Sociaux



Environnementaux



Sociétaux

Formation



Bien-être



Innovation



Diversité et Inclusion



Bilan Carbone



Sobriété numérique



Recyclage et économie circulaire



Attractivité  
de nos territoires



Développement  
de nos territoires



Soutien aux  
communautés



Mécénat



# A votre rencontre

## Dans des salons nationaux :



**5 000** participants  
**350** experts réunis  
**90** partenaires et exposants  
**80** conférences et ateliers



**7 000** participants  
**450** experts réunis  
**250** exposants  
**130** conférences et ateliers

[Visionnez la réforme de la formation professionnelle](#) vu par Dauge Fideliance



## Dans la presse :



“L’équipe de Dauge Fideliance est une équipe à l’écoute du client, beaucoup de compétence interne dans un cabinet à taille humaine qui permet une continuité dans les missions, des collaborateurs qui s’inscrivent dans la durée ce qui facilite grandement le travail.

De plus, de par son activité le cabinet a une réelle compétence dans le domaine associatif , ainsi que dans le domaine de la formation professionnelle continue, ce qui permet d’avoir des réponses rapides et pertinentes pour notre association.”

*Témoignage sur un salon du Directeur Administratif et Financier  
du 1<sup>er</sup> Organisme de formation en transport logistique*

# LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

---

# Suis-je concerné par la certification



**Nouvelle obligation de qualité** pour tous les organismes dispensant des actions de développement des compétences financés par des fonds publics ou des fonds mutualisés (Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel):

- Mise en place d'un **référentiel unique national de la qualité** pour les organismes de formation qui dispensent des actions de formation continue ou entrant dans le cadre de l'alternance (guide ;
- Les OF devront justifier du respect de ce référentiel unique en **obtenant la certification Qualiopi** délivrée par un organisme certificateur indépendant ;
- Le financement des formations par les organismes financeurs, sera conditionné par cette **certification**.

## 4 catégories de formation :

- ✓ Action de formation (**AF**)
- ✓ Bilan de compétences (**CBC**)
- ✓ Action Validation des Acquis d'Expérience (**VAE**)
- ✓ Action de Formation par Apprentissage (**CFA**)



OF = Organisme de Formation  
CFA = Centre de Formation par Apprentissage

# Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés relatifs aux modalités d'audit (6 juin 2019)

- ✓ Obligation de certification au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- ✓ Tout audit initial réalisé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 peut être réalisé à distance : l'audit de surveillance sera alors réalisé sur site
- ✓ L'audit de surveillance des organismes ayant obtenu la certification avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 est réalisé entre le 14<sup>ème</sup> et 28<sup>ème</sup> mois suivant la date d'obtention de la certification



En tant que dispensateur de formation, je dois désigner un commissaire aux comptes.

Si 2 des 3 seuils suivants sont atteints (art R6352-9 du code du travail):

- ✓ 3 salariés en contrat à durée indéterminée
- ✓ 153 000 € de chiffre d'affaires
- ✓ 230 000 € au total du bilan

Quelque soit la forme juridique, l'organisme de formation est soumis à ces dispositions spécifiques qui visent les 3 critères totaux de l'entreprise et non ceux de l'activité formation»



## 1. Démontrer et non plus seulement déclarer



Exemple : qualification professionnelle des formateurs

### **Datadock**

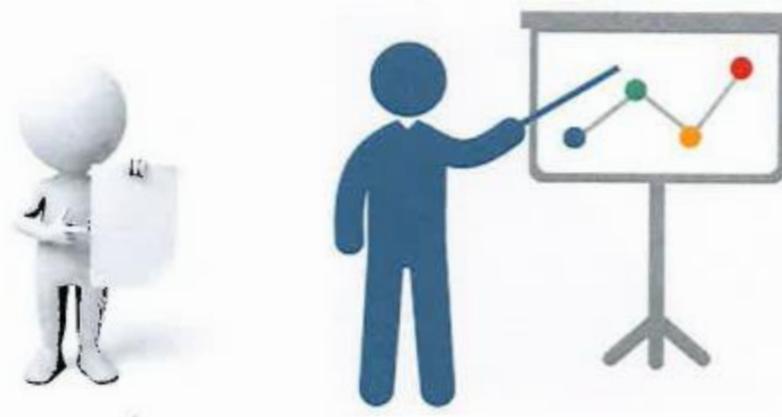
**Capacité** de l'OF à produire et à mettre à jour une base des expériences et qualification des formateurs



### **Référentiel National**

Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes

## 2. Expliquer le processus opérationnel et pas seulement fournir l'existence d'un document de procédure



### Exemple :

#### Datadock

Capacité à décrire et attester de l'adaptation des modalités pédagogiques aux objectifs de la formation



#### Référentiel National

Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la formation

# Le respect des 7 critères

Pour obtenir la certification QUALIOPF, votre organisme de formation doit respecter les 7 critères définis par la loi. Chaque critère contient plusieurs indicateurs à valider par le prestataire de formation.

	<u>Critères :</u>	<u>Nombre d'indicateurs :</u>
 Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus	Informer	3
 L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations	Concevoir	5
 L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre	Mettre en œuvre	8
 L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre	Maîtriser les moyens	4
 La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations	Maîtriser les compétences	2
 L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel	Veiller, interagir	7
 Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées	Se faire évaluer	3

# Quels sont les attendus du référentiel ?

## Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus

### Points d'attention pour la compréhension des attendus du Référentiel National Qualité :

#### INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

1 Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : **prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité** aux personnes handicapées.

✓ L'information sur mes formations est-elle accessible à tout public ?

#### Qu'est-ce que le bénéficiaire ?

Le bénéficiaire est le public accueilli lors des formations.

#### Qu'est-ce que l'accessibilité aux personnes handicapées ?

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation)



# Quels sont les attendus du référentiel ?

## Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations

### Points d'attention pour la compréhension des attendus du Référentiel National Qualité :

- ✓ Si le positionnement et l'analyse du bénéficiaires sont effectués via des entretiens et retours client, ceux-ci doivent pouvoir être **démontrés**, donc matérialisés par écrit

#### INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

5 Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation.

#### NIVEAU ATTENDU

Démontrer que les objectifs sont opérationnels et évaluables.

#### INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

4 Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ou le financeur concerné(s).

#### NIVEAU ATTENDU

Démontrer comment le besoin du bénéficiaire est analysé en fonction de la finalité de la prestation.

La qualification du public bénéficiaire doit être traçable



# Quels sont les attendus du référentiel ?

## Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre

### Points d'attention pour la compréhension des attendus du Référentiel National Qualité :

✓ Avez-vous pensé à actualiser ces modalités par rapport au respect des obligations ERP / Covid ?

#### INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

12 Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours.

#### NIVEAU ATTENDU

Démontrer que des mesures formalisées existent et sont mises en œuvre.

#### INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

9 Le prestataire informe les publics bénéficiaires des conditions de déroulement de la prestation.

#### NIVEAU ATTENDU

Les modalités d'accueil et les conditions de déroulement de la prestation sont formalisées et diffusées.

✓ Quelles mesures prendriez-vous si vous rencontriez le cas d'abandons ou de ruptures de parcours ?



# Quels sont les attendus du référentiel ?

## Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre

### Points d'attention pour la compréhension des attendus du Référentiel National Qualité :

✓ Dans le cas de formations intra, connaissez-vous à l'avance l'environnement dans lequel aura lieu la formation ?

#### INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

19 Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.

#### NIVEAU ATTENDU

Démontrer que les ressources pédagogiques existantes sont actualisées et disponibles et démontrer que des dispositions sont mises en place afin de permettre aux bénéficiaires de se les approprier.

#### INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

17 Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques...).

#### NIVEAU ATTENDU

Démontrer que les locaux, les équipements, les moyens humains sont en adéquation avec la ou les prestation(s).

✓ Les ressources pédagogiques comportent-elles une date d'édition / mise à jour ?



# Quels sont les attendus du référentiel ?

## Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations

### Points d'attention pour la compréhension des attendus du Référentiel National Qualité :

✓ Quelles formations sont nécessaires pour être formateur ?

#### INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

22 Le prestataire entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivre.

#### NIVEAU ATTENDU

Démontrer l'existence d'un plan de développement des compétences pour l'ensemble de son personnel.

#### INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

21 Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations.

#### NIVEAU ATTENDU

Démontrer que les compétences requises pour réaliser les prestations ont été définies en amont et sont adaptées aux prestations.

La maîtrise de ces compétences fait par ailleurs l'objet d'une évaluation par le prestataire.

✓ Le plan de développement des compétences recense l'ensemble des actions de formations mises en place par l'employeur pour ses salariés



# Quels sont les attendus du référentiel ?

## Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel

### Points d'attention pour la compréhension des attendus du Référentiel National Qualité :

#### INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

**23** Le prestataire réalise une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle et en exploite les enseignements.

**Une veille commune est-elle diffusée à l'ensemble du personnel de formation ?**

#### INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

**26** Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.

**Comment avez-vous formaliser la prise en charge d'une personne porteuse de handicap en fonction du type de handicap ?**

#### INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

**27** Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel.

**Comment vous assurez-vous que vos sous-traitants respectent la démarche qualité conforme au RNQ ?**



# Quels sont les attendus du référentiel ?

## Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées

### Points d'attention pour la compréhension des attendus du Référentiel National Qualité :

- ✓ Avez-vous prévu un système de collecte des appréciations pour les 4 parties prenantes suivantes ?

#### INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

30 Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes: bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées.

#### NIVEAU ATTENDU

Démontrer la mise en place d'un système de collecte des appréciations à une fréquence pertinente, incluant des dispositifs de relance et permettant une libre expression.

#### INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

32 Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations.

- ✓ Le plan de développement des compétences recense l'ensemble des actions de formations mises en place par l'employeur pour ses salariés



# NOTRE PROPOSITION D'AUDIT

---

# Pour se préparer aux attendus de l'audit :



Le Guide de Lecture permet de comprendre :

- ✓ Le niveau attendu du prestataire pour valider l'indicateur
- ✓ Les éléments de preuve pour justifier de la démarche qualité mise en place

 <b>DATADOCK</b>		 <b>REFERENTIEL QUALITE</b>
6 critères, <b>21</b> indicateurs	<b>Référentiel</b>	<b>7</b> critères, <b>32</b> indicateurs <i>(dont 10 spécifiques)</i>
Déclaration en ligne	<b>Justification</b>	Pièces justificatives vérifiées sur site par un auditeur
Validation des indicateurs	<b>Démarche</b>	Plans d'action pour lever les non-conformités
Référencement des organismes datadockés	<b>Objectif</b>	Certification Qualiopi

# En amont de l'audit, vous fournirez :



- Un document d'identité officiel en cours de validité du dirigeant



- Votre numéro de déclaration d'activité et la liste exhaustive des sites dépendant du Numéro d'activité



- Un extrait k-bis de moins de 6 mois



- Le dernier bilan pédagogique et financier (BPF) disponible pour votre organisme



- Les preuves de certifications déjà obtenues (label CNEFOP, certifications inscrites au RNCP...)



- Votre organigramme

## LE PRE-AUDIT

- ✓ A distance
- ✓ Dépôt des documents en ligne sur une plateforme sécurisée
- ✓ Nous auditons les documents que vous avez déposé en ligne
- ✓ Entretien Teams avec votre équipe pour comprendre votre processus qualité

J+7

- ✓ Rapport de pré-audit : Non-conformités mineures et/ou majeures

## Réalisation du pré-audit :

### Ouverture de votre accès sur MyCompany Files

Vous déposez vos documents en ligne et décrivez vos processus

### Rapport de pré-audit

Nous vous indiquons les points forts et axes d'amélioration



**Entretien Teams**  
pour comprendre avec vous les éléments de preuve

Pour chaque critère ...

CRITERE 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus

Pour chaque indicateur ...

- INDICATEUR N°1 (cf Guide de Lecture) : Quelles sont vos procédures en matière de communication sur les prestations de formation que vous proposez à votre public ?

**Vous décrivez les processus qualité mis en place dans votre organisation**

Veuillez déposer ici tous supports et outils d'information (plaquette, réseaux sociaux, sites internet, supports de publicité, salons, supports de contractualisation, conditions générales de vente) présentant les prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées

**Vous importez des éléments de preuve montrant la bonne application des processus**

Aucun fichier choisi

- INDICATEUR N°2 (cf Guide de Lecture) : Quelles sont vos procédures pour collecter et diffuser des indicateurs de résultats adaptés à la nature des prestations mises en oeuvre et aux publics accueillis ?

Veuillez déposer ici tous supports et outils d'information permettant de collecter et de calculer des indicateurs de résultats (taux de satisfaction des stagiaires, nombre de stagiaires, taux et causes des abandons, taux de retour des enquêtes, taux d'interruption en cours de prestation...)

Aucun fichier choisi



- ✓ Organisation claire pour le suivi des documents
- ✓ Sécurisation de vos données et conformité RGPD
- ✓ Vous êtes préparé en amont aux questions de l'auditeur

Nous vous transmettons un plan d'audit

J-60

**Interlocuteurs**  
Noms Fonctions

			Interlocuteurs	
			Noms	Fonctions
(adresse du site)	10h30			
		Critère 1 et indicateurs associés : - Entretien - Obtention et traitement des éléments de preuve		
(adresse du site)	11h15			
		Critère 2 et indicateurs associés - Entretien - Obtention et traitement des éléments de preuve		
(adresse du site)	12h30			
		Pause déjeuner - Entretien - Obtention et traitement des éléments de preuve		
(adresse du site)	13h45			
		Critère 3 et indicateurs associés - Entretien - Obtention et traitement des éléments de preuve		
(adresse du site)	15h45			
		Critère 4 et indicateurs associés - Entretien - Obtention et traitement des éléments de preuve		
(adresse du site)	16h45			
		Compte rendu suite à la première journée d'intervention : présentation des constats de la journée, programme du lendemain		
(adresse du site)	17h15			
		Fin de la 1ère journée d'audit		

Planification des dates

Indicateurs audités

Personnes à rencontrer

Planification et  
Réunion d'ouverture



Présentation du plan  
d'audit ; organisation de  
la journée



Présentation des  
interlocuteurs



Rappels sur la mission : type de  
mission, objectif, référentiels,  
méthodes d'évaluation



Rappel des règles de  
réalisation de l'audit



Rappel des règles de  
confidentialité



Revue de la portée de la  
certification



Modalités d'évaluation



Revue de l'organisation

Dans cet exemple, le jour 1 de l'audit initial permet de vérifier 4 critères (sur les 7 critères du référentiel qualité).

✓ La réunion d'ouverture se déroule généralement avec le responsable qualité et  
référents en lien avec les différents indicateurs. »

**Objectif :** S'assurer que le système qualité mis en place est conforme au Référentiel National Qualité et déployé dans l'ensemble des sites

## NOTRE MISSION D'AUDITEUR

- ✓ Nous vérifions la conformité des indicateurs prévus dans le Guide de Lecture
- ✓ Nous vérifions l'adéquation de vos processus avec le Référentiel National Qualité
- ✓ Nous réalisons des tests sur vos formations réalisées par échantillonnages et la sélection des sites pour vérifier que les processus sont maîtrisés »

## VOTRE MISSION D'ORGANISME DE FORMATION

- ✓ Vous préparez en amont de l'audit les éléments de preuve des indicateurs audités
- ✓ Vous décrivez en amont de l'audit les processus mis en place dans votre structure sur notre plateforme en ligne
- ✓ Les personnes mentionnées dans le plan d'audit se rendent disponibles pour d'éventuels entretiens »

## REUNION DE CLOTURE

**Objectif :** Présenter à la fin de la journée d'audit les conclusions de l'auditeur pour la mise en place d'actions correctives

Non-conformité ?

Majeure

Plan d'actions  
sous 3 mois

Refus de certification si la non-conformité n'est pas levée

Mineure

Plan d'actions  
sous 6 mois

Certification obtenue si moins de 5 NC mineures

### NOS ATOUTS

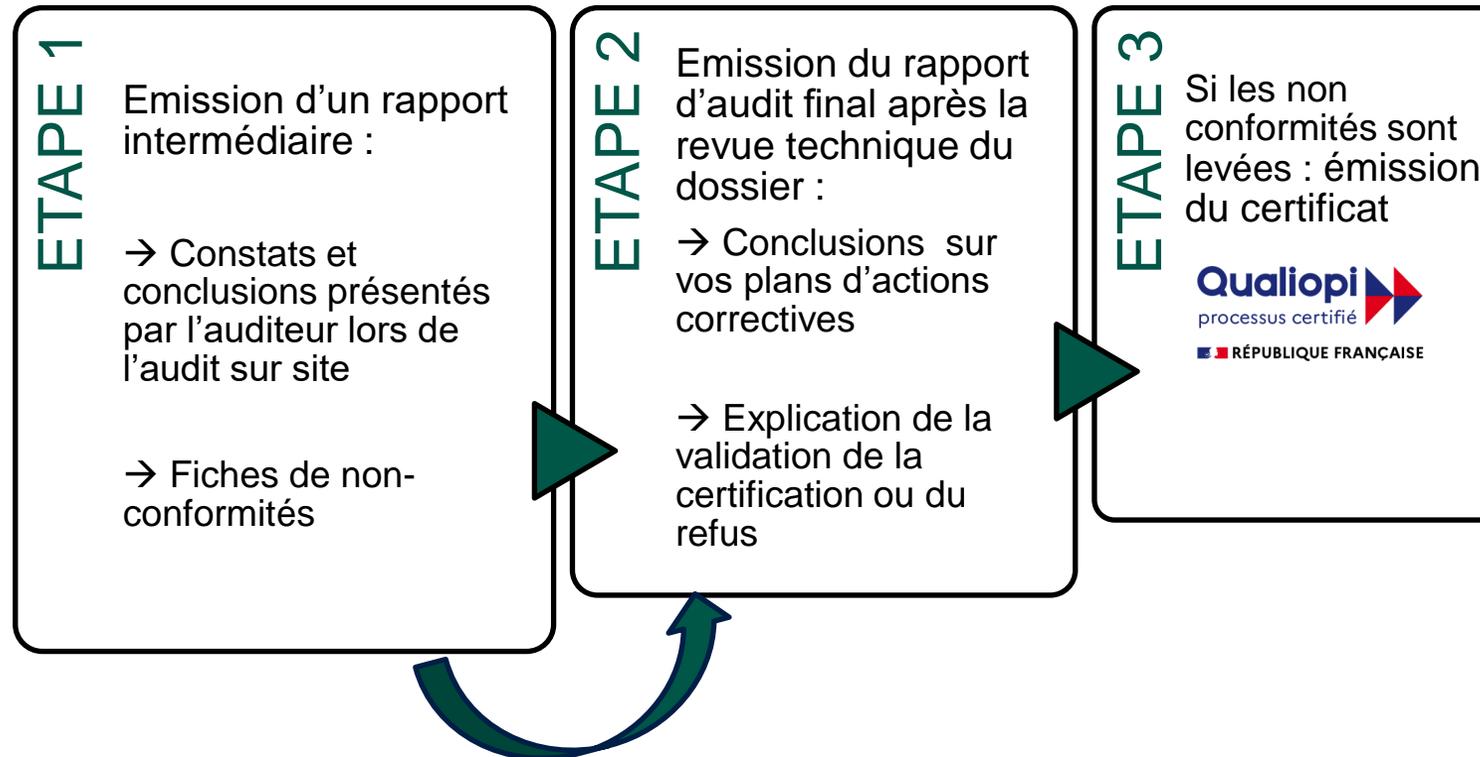
- ✓ Présentation des points forts et des axes d'amélioration des processus audités
- ✓ Présentation des non conformités



### *Comment l'auditeur prend-il la décision d'appliquer une non-conformité ?*

Le niveau attendu de chaque indicateur est explicité dans le Guide de Lecture du Référentiel Qualité édité par le Ministère du Travail. Pour certains indicateurs jugés primordiaux, le non-respect (même partiel) des exigences entraîne une non-conformité majeure. Pour d'autres indicateurs, la mise en œuvre partielle des mesures définies entraîne une non-conformité mineure.

## Emission du certificat QUALIOPI



*Vous disposez d'1 mois pour nous préciser les plans d'action adéquats pour lever les non-conformités.*

## NOS ATOUTS

- ✓ **QUALITE** : Les conclusions de l'audit fait par l'auditeur sont revues par un directeur technique
  - ✓ **COMMUNICATION** : Nous présentons à la direction de votre structure les conclusions de l'audit
  - ✓ **IMPARTIALITE** : Le certificat Qualiopi est émis par un responsable technique indépendant à la mission
- 

## L'AUDIT DE SURVEILLANCE

- ✓ A distance
- ✓ Entre le 14<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> mois
- ✓ Organismes multi-sites :  
échantillonnage sur un ou plusieurs  
sites à l'initiative de l'organisme  
certificateur
- ✓ Contrôle de l'usage de la marque  
Qualiopi

## Réalisation de l'audit de surveillance :

**Objectif** : Vérifier, une fois la certification délivrée, que le référentiel en vigueur est toujours appliqué.



## VISITE COMPLEMENTAIRE SUR SITE SI :

- ✓ Signalements conformes aux règles de réclamations définies par l'organisme certificateur
- ✓ Résultats d'une **analyse de risque** issue de l'audit précédent



# L' équipe animatrice du Webinaire



## Fabien POURBAIX

Expert-Comptable / Commissaire aux comptes – Associé  
Directeur Technique Certification Qualiopi pour le cabinet DAUGE FIDELIANCE



38, rue Saint Ferdinand - 75017 PARIS  
Téléphone : +33 (0)1 43 80 10 98

Mail : [formation@daugefideliace.fr](mailto:formation@daugefideliace.fr)

Suivez notre actualité et [Venez découvrir nos nouvelles activités de Performance Globale \(RSE, Qualiopi...\)](#) sur :  
[www.daugefideliace.fr](http://www.daugefideliace.fr)



Dauge Fideliace est un organisme habilité à vous délivrer la marque.

Fabien POURBAIX,  
Directeur Technique  
[formation@daugefideliace.fr](mailto:formation@daugefideliace.fr)

# VOS QUESTIONS

---

- Si nous avons déjà la certification DATADOCK, est-il obligatoire d'obtenir la certification QUALIOPI en plus ? Si nous ne l'avons pas, quels sont les impacts ?
  - ⇒ Si vous voulez rendre éligible vos formations au financement de fonds publics ou fonds mutualisés l'obligation s'impose au 1/1/2022.
- Faut-il se faire auditer par un organisme externe pour obtenir cette certification ? Y'a-t-il des organismes plus ou moins compétents/spécialisés dans ce domaine ? Quelle est la durée moyenne pour obtenir cette accréditation ?
  - ⇒ Les certificateurs sont uniquement ceux de la liste officielle mise à jour sur le site du ministère du travail et font l'objet d'un audit spécifique pour être accrédités par le COFRAC. Certains OC peuvent avoir des spécificités sectorielles. Notre cabinet est généraliste avec une formation en tutorat des inspecteurs qui sont salariés. La durée moyenne est fonction de l'activité déclarée sur le dernier BPF, mais elle est normée par l'arrêté du 6 juin 2019 avec des durées comprises entre 1 jour et plus selon la taille, le nombre de sites, les catégories d'action retenues. Notre cabinet propose le pré audit pour s'assurer de la maturité de votre entreprise sur les critères Qualiopi. Cela vous permet de prendre conscience via notre rapport sur les non conformités éventuelles de mesurer la préparation nécessaire avant l'audit initial de conformité au référentiel.
- Si parmi les critères, sur certains, nous ne sommes pas au point, est-ce que cela est forcément « éliminatoire » pour obtenir la certification ou bien est-ce que ce sont des points qui seront notés comme étant à améliorer ?
  - ⇒ Chaque indicateur a sa propre graduation de l'attendu avec pour certains des pondérations avec la possibilité de non-conformité mineure et d'autres de non-conformité majeure. Tant qu'il reste une non-conformité majeure la certification ne peut être délivrée. Après réception du rapport d'audit initial vous avez 1 mois pour nous préciser les plans d'actions adéquats pour lever les non conformités avec l'application du délai de mise en œuvre des actions correctives qui doit être vérifié dans le délai de 3 mois pour les non conformités majeures.

- Concernant **le critère 4 – Point 20** : Le prestataire dispose d'un personnel dédié à l'appui à la mobilité nationale et internationale, d'un référent handicap et d'un conseil de perfectionnement  
Nous n'avons pas actuellement de « référent handicap ». Qu'appelle t'on « référent handicap » : faut-il une certification, une formation ou autre qui permette de justifier le titre de « référent handicap ». Idem pour « conseil de perfectionnement ».
  - ⇒ Ce critère est un critère spécifique pour la catégorie des formations en apprentissage. Deux référents sont prévus dans les missions et obligations des CFA via la Loi du 5/9/2018 : un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap (art L 6231-2 du code du travail) et de personnel dédié à l'appui de la mobilité (L 6222-42) avec la possibilité d'un référent mobilité (Art L 6231-2 et L 6313-1). Voir le décret n°2019-1143 du 7/11/2019 sur les dispositions spécifiques applicables aux CFA. Un réseau de référents handicap (RRH) a été créé par l'AGEFIPH
- Que signifie l'indicateur 12 ?
  - ⇒ L'entreprise doit démontrer les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours. Est-ce que ces mesures sont décrites, formalisées? Ces mesures sont-elles mises en œuvre ? Lors de l'audit nous ferons un examen documentaire des dispositions prises pour favoriser l'engagement et prévenir les ruptures de parcours des bénéficiaires.
- Dans l'indicateur 30 : le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes :
  - ⇒ Les 4 parties prenantes sont : le bénéficiaire (personne à qui la prestation est dispensée voir def indicateur 4), les financeurs (OPCO, CDC...), équipes pédagogiques (formateurs notamment), entreprises concernées (par la demande de formation)